

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
1^{er} Juillet 2019

Numéro de la délibération
19-15

Objet de la Délibération
Avenant au marché
d'assistance juridique

PREFECTURE DU LOIRET

05 SEP. 2019

COURRIER 4

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 5/09/2019
Et publication ou notification
Le 5/09/2019.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet 2019 à 17h00,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le 1^{er} Juillet 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Mariages de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE
Miriane BONHOMMET (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Alain LOISEAU (Cercottes) Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Lyphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Magali TROUVÉ (Patay), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe),

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
Anita BENIER (Baccon), Géraldine BOISSONNET-BRISSET (Charsonville), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Alain CHAMPENNOIS (Villerman), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), David FAUCON (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Béatrice PERDREAU (Rozières en Beauce), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves),

Avait donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire) à Anita BENIER (Baccon),

Ainsi que :

Astrid REYT (Conseil Régional Centre), Michel POMMIER (Rozières en Beauce).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi juridique de trois Schémas de Cohérence Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud » en date du 20 avril 2015,

Vu les avenants n°1 et n°2, à la convention constitutive du Groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du suivi juridique des SCoT du PETR Forêt d'Orléans - Loire - Sologne, PETR Pays Loire Beauce et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi juridique de trois SCoT conclu avec le Cabinet CASADEI le 20 avril 2015,
- d'autoriser le Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en tant que coordonnateur du groupement, à signer l'avenant avec le Cabinet CASADEI pour la prolongation du marché sur l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi juridique des trois SCoT,
- d'autoriser le Président du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER